

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 septembre 2022

**CP2022_09_44
id. 6605**

Le 20 septembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. VAISSIERES (pouvoir à Mme SINOPOLI)

Sont absents :

M. DEPRINCE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS ET DE TOURISME DE PLEINE
NATURE
COMMUNE DE MONTECH
AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX
EN BORDURE DU CANAL**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques dans la mesure où elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Dans ce cadre, le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs pour la période de 2017 à 2021 a été approuvé par délibération de l'Assemblée départementale le 28 juin 2017. Ce dernier décline les politiques en matière de tourisme sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et des pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, à l'étude et à la création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de soutien aux équipements de loisirs et tourisme de pleine nature permet de soutenir les projets d'équipements de loisirs liés à l'eau et les aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou activités de pleine nature.

Ils concernent :

- les équipements directement liés à l'eau comprenant : d'une part, les équipements directement liés aux plages avec l'aménagement des plages, des locaux pour maîtres nageurs et matériel d'oxygénothérapie, et d'autre part, les équipements indirects avec les jeux aquatiques, les jeux d'enfants, les aires de pique-nique et équipements favorisant la découverte du lieu,
- les aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou des activités de pleine nature comprenant : les parcours thématiques avec équipements et aménagements de confort, les chemins d'interprétation, les aménagements dans le cadre du pôle pleine nature des gorges de l'Aveyron (haltes vélos, points multi accueil, postes de pêches...), du pôle éco-tourisme (structuration d'activités et d'aménagements de la base à Saint-Nicolas de la Grave) et valorisation des espaces naturels sensibles (parcours de découverte et de loisirs).

Le financement départemental :

Les équipements de loisirs liés à l'eau :

Le taux de subvention départementale est fixé à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT composée de :

- 75 000 € HT pour les frais d'équipements directement liés à la plage,
- 25 000 € HT pour les frais d'équipements indirects

Les aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou des activités de pleine nature :

Le taux de subvention départementale est fixé à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 45 000 € HT.

La commission permanente a délégué de compétence en la matière, et il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant.

Porteur de projet : commune de Montech
Aménagement d'une aire de jeux en bordure de canal
(dossier 00004863)

Par délibération du conseil municipal du 19 mars 2022, la commune de Montech a approuvé le projet d'aménagement d'une aire de jeux au bord du canal latéral à la Garonne.

Cet espace de loisirs sécurisé sera installé à proximité du port de Montech et du départ de la déambulation vers le site de la pente d'eau. Il sera fermé par une clôture et un portillon en bois peint de couleurs attractives et enfantines.

Plusieurs jeux seront installés (jeux sur ressorts, structures de toboggans, balançoire...). Les sols seront réalisés en matériaux souples de type polygomme. L'installation de cette aire de jeu sera réalisée par une entreprise agréée et les vérifications de conformité seront également pratiquées.

Le coût :

Le coût de cette opération s'élève à 31 059,82 € HT soit 37 271,82 € TTC (fourniture et pose).

La subvention départementale proposée :

La subvention proposée du Département s'élève à 9 317 €, correspondant à 30 % du coût du projet d'un montant de 31 059,82 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Région Occitanie.....	7 765,00 €
- Département de Tarn-et-Garonne.....	9 317,00 €
- Auto-financement de la commune.....	13 977,82 €

Total HT	31 059,82 €

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Programme P029 Opération O005 Enveloppe E14 – Natana 1390-204142 SF 94 :

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

Autorisation d'engagement 2022 (FITE)	50 000 €
Engagement à la présente commission	9 317 €
Restant disponible sur l'exercice 2022	40 683 €

**DÉCISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental du tourisme et des loisirs pour la période 2017-2021,

Considérant le projet d'aménagement d'une aide de jeux en bordure de canal sur la commune de Montech,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de l'aide pour les équipements de loisirs et de tourisme de pleine nature, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 9 317 € à la commune de Montech pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux au bord du canal latéral à la Garonne ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, Programme P029 Opération O005 Enveloppe E14 – Natana 1390-204142 SF 94, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL